

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^o,
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 11 Mai 1875.

Bulletin politique.

Tous les journaux s'occupent de la lettre du *Times*, que nous avons signalée samedi, mais ils ne voient point les choses d'un point de vue aussi optimiste.

Selon eux, l'avenir de la France et de l'Europe dépend de l'attitude de la Russie ; aussi leur paraît-il de première importance de connaître le résultat de l'entrevue des deux empereurs.

Nous traduisons presque en entier l'article du *Morning Post*, qui nous paraît résumer les impressions qu'a produites sur la presse anglaise la correspondance adressée au *Times* :

« Pour nous, l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la France nous donne des appréhensions relativement au maintien de la paix, et nous avons souvent exprimé notre admiration en voyant la politique modérée et inoffensive suivie par la France pour éviter des dangers qui pouvaient devenir imminents. Beaucoup de personnes dont l'opinion a un certain poids semblaient croire que nos craintes étaient chimériques, et nous espérons nous être trompés. Nous l'espérons encore, mais il nous semble impossible de considérer les derniers bruits sur ce sujet comme des contes en l'air. La façon dont l'Allemagne a traité la France à la fin de la guerre, a légué à l'avenir un héritage de troubles.

« Les Allemands l'ont bien senti depuis, et c'est plutôt leur propre frayeur que les faits et gestes de la France qui les inquiète. Ils savent qu'ils se sont conduits vis-à-vis d'un peuple policé d'une manière qu'eux-mêmes ne supporteraient ni avec patience ni avec satisfaction. De là, l'idée qui les obsède sans cesse, que tout effort de la France tend à la revanche.

« Dans de pareilles circonstances, quoi d'étonnant que l'opinion de l'Allemagne se transforme de la façon décrite par notre correspondant.

« Si donc on admet, non comme point de fait, mais comme une grande probabilité qu'un parti puissant en Allemagne pousse l'empereur à réparer l'omission du traité de Francfort en exigeant de la France de nouvelles garanties, même à la pointe de l'épée, s'il le faut, l'entrevue des deux empereurs d'Allemagne et de Russie devient une question d'opportunité et d'intérêt capital pour le monde entier.

« L'empereur de Russie peut-être trouvera qu'il existe de bonnes raisons pour ne pas laisser écraser complètement la France. Sans doute, il rappellera que, lorsqu'il a consenti à rester neutre dans la lutte entre l'Allemagne et la France, il n'avait aucune idée que la guerre serait aussi décisive, aussi courte et aussi profitable à l'un des combattants. C'était chose bien différente de laisser deux grands rivaux s'affaiblir ou de laisser l'un des deux pouvoirs s'agrandir par l'entière défaite de l'autre aux dépens de l'équilibre européen. L'empereur de Russie peut très-bien penser que, malgré le rapprochement actuel entre les cours d'Allemagne et son propre pays, les deux nations sont particulièrement et exceptionnellement rivales, et qu'un jour ou l'autre la Russie serait

sans doute très-heureuse de s'allier à la France.

« D'un autre côté, nous ne devons pas oublier que la Russie a des desseins qui pourraient être encouragés ou facilités par le consentement de l'Allemagne, que dès lors la tentation de rester indifférent sera très-grande.

« Il y a donc deux côtés à la question, et nous ne sommes pas sans espérer que l'empereur de Russie se décidera à ne pas se laisser mêler à une nouvelle guerre et à un nouveau scandale.

« Nous voudrions être de ceux qui ne croient pas à ces derniers bruits de guerre ; malheureusement, la crise nous paraît aussi réelle que grave. Beaucoup de points jusqu'ici obscurs sont expliqués par cette récente lettre. Un plan conçu depuis longtemps semble être sur le point de se développer. Mais que le projet de réduire la France à un état d'asservissement s'accomplisse ou non, il est déplorable qu'à notre époque de civilisation tant vantée le bruit d'un pareil projet paraisse digne de sérieuse considération.

« Qu'est donc devenu l'esprit public de l'Europe ? L'égoïsme va-t-il devenir la loi suprême ? Les obligations internationales les plus solennelles seront-elles foulées aux pieds selon le bon plaisir ou la convenance ? Toute confiance entre nations est-elle donc perdue ? La force brutale va-t-elle écraser le droit et la liberté ? La crise est d'un grand intérêt pour d'autres nations que la France ; c'est une tentative d'établir le principe : la Force prime le Droit.

« Le principe des droits inhérents à l'humanité court le danger d'être méconnu. Le prétexte qu'une bévue a été faite dans un traité paraît suffisant pour recommencer les hostilités est tout simplement monstrueux, et c'est cependant ce qu'on prétend en Allemagne. Espérons que les principes de droiture et d'honneur prévaudront. Le grand danger du présent est le militarisme ; il faut le combattre et l'entraver par l'expression libre et franche de l'opinion publique. »

Le *Times* s'efforce d'atténuer l'impression produite par sa correspondance parisienne. Les réflexions du journal anglais sont de nature, sur plus d'un point, à rassurer des esprits trop enclins à passer soudainement d'une confiance aveugle aux plus vives alarmes.

Voici le nouvel article du *Times* :

« Rien n'indique mieux la situation fâcheuse du continent que l'inquiétude signalée il y a deux jours dans nos colonnes par un correspondant français. L'existence du malaise qui l'a frappé est admise avec plus ou moins de réserve par les journaux français qui commentent sa lettre. Mais, en considérant l'origine des appréhensions, celles-ci nous paraissent plutôt être le résultat de plusieurs circonstances pour la plupart inévitables, que de quoi que ce soit qui, même indirectement, soit l'effet des actes du gouvernement allemand. Il serait vraiment surprenant que de telles rumeurs ne circulaient pas, et cela nous tranquillise. La situation de l'Allemagne et de la France étant donnée, on peut prédire en toute sûreté que les deux nations se soupçonneront mutuellement de préparer une nouvelle guerre. Ceci est l'héritage laissé aux deux pays par la dernière et fatale lutte, et la raison humaine nous dit qu'il pèsera sur eux maintes années.

« On nous assure qu'à Paris il y a des

hommes politiques, ayant la possibilité de se faire une opinion probablement exacte, qui croient à l'existence en Allemagne d'un parti qui médite une attaque contre la France, et que ce parti peut devenir assez puissant pour influencer sur la conduite du gouvernement impérial. Ceci n'est pas un bavardage du boulevard ; c'est le sujet des entretiens intimes dans les salons politiques. La presse s'en est à peine occupée jusqu'à présent ; mais les personnes qui ont des parents en Allemagne ou qui reçoivent des confidences de leurs amis d'au-delà du Rhin en parlent avec précaution. Il serait inutile de prétendre que ces personnes n'ont aucune raison de se montrer inquiètes. Un sentiment de la nature de celui qu'on nous décrit doit avoir quelque cause, et cette cause peut être trouvée facilement par qui-conque s'est intéressé à la politique du continent depuis 1870.

« Les Français se disent l'un à l'autre que l'existence et les projets d'un parti de la guerre en Allemagne ne doivent pas faire l'objet d'un doute. Ce parti comprend, d'après eux, des généraux et des hommes politiques : il ne laisse échapper aucune occasion de faire valoir ses idées. Ses membres sont nombreux dans l'armée ; ils constituent une fraction considérable du public ; leur influence sur la presse s'exerce largement. Très-hostiles à la France, ils craignent le relèvement de ce pays, regrettent qu'il n'ait pas été rendu plus impuissant par la dernière guerre, et demandent constamment qu'on se remette à l'œuvre et qu'on la fasse plus complètement.

« Dans cette description d'un parti puissant qui médite la ruine de la France, nous reconnaissons jusqu'à un certain point le produit d'une imagination excitée, et, dans une certaine mesure aussi, la conséquence inexacte d'incidents réels. Nous avons reçu d'Allemagne des rapports qui sont la contrepartie même des rumeurs qui ont cours en France.

« En fait, il n'est pas besoin d'aller fort loin pour trouver l'origine de ces alarmes : il suffit d'ouvrir les journaux allemands. Pendant que la France reprenait ses forces, les Allemands l'ont observée. Le fait s'étant manifesté plus tôt qu'on ne s'y était attendu, le malaise a augmenté plus rapidement, et, comme les Allemands ne sont pas disposés à la réticence, la nouvelle attitude de leur ennemi est devenu le sujet d'aigres et de défiant commentaires. Des desseins analogues à ceux auxquels notre correspondant a fait allusion ont pu être l'objet d'allusions voilées dans plus d'une feuille allemande. Il a été pris note de toutes les phases par lesquelles a passé la réorganisation de l'armée française : celle-ci a été discutée ici malignement, là familièrement, dans les deux cas avec l'idée évidente qu'un danger imminent menaçait l'Allemagne, et que, tôt ou tard, ces forces militaires pour lesquelles la riche et élastique France dépensait des milliards seraient tournées contre l'empire. De temps en temps, lorsqu'il est parlé de tel ou tel détail concernant la réorganisation de la France, l'irritation que causent les préparatifs qu'on allègue être faits par la France se manifeste.

« Il n'y a rien là de nouveau. Depuis trois ans, et bien avant que l'occupation eût pris fin, on pouvait entendre les Allemands dire que la guerre avait fini trop tôt, que la France s'était débarrassée trop facilement, et qu'il serait nécessaire, pour compléter l'œuvre commencée, de faire une nouvelle et plus sérieuse campagne.

« Des paroles de ce genre furent tout d'abord prononcées par ces esprits souples qui sont l'âme des banquets, mais dont les élucubrations n'ont généralement pas, on le suppose, une grande influence sur les hommes d'Etat. Mais comme la nation a été excitée par la lutte contre les ultramontains, lutte qu'elle persiste à considérer comme due à des instigations françaises, et, comme la France reprend son rang d'Etat militaire formidable, le nombre des Allemands qui pensent, et par conséquent parlent et écrivent comme nous venons de le dire, augmente naturellement.

« Il est facile de comprendre que dans les cercles militaires, et partout où des patriotes sont engagés dans une discussion sur les affaires étrangères, il doit se rencontrer quelqu'un qui dise : Il ne faut pas que nous attendions qu'on nous attaque ; si nous voyons que la France se prépare à nous porter un coup, il faut le prévenir et prendre nos précautions, afin de n'être plus exposés au danger. Dans les conversations avec les Français, ces sentiments se traduiraient en un avertissement plein de vantardise, et il n'y a, par conséquent rien d'extraordinaire à ce qu'on croie à Paris que le pays est ouvertement menacé par l'Allemagne.

« Nous pensons que voilà la réelle explication des craintes sur lesquelles notre correspondant a appelé l'attention, et au sujet desquelles nos lecteurs pourront se faire une opinion particulière. Il serait fort prétentieux de dire qu'elles sont dénuées de toute importance. L'existence dans une partie de la société allemande de l'idée de la guerre est inévitable et qu'il serait bon de prévenir l'ennemi, voilà qui est certainement digne de considération.

« Alors même que les expressions qui inquiètent la France seraient employées, comme nous sommes disposés à le croire, par bravade et dans un moment d'irritation, qu'elles n'indiqueraient aucun dessein formé, elles auraient une certaine valeur, puisque des incidents de ce genre deviennent sérieux lorsqu'ils se renouvellent, et que plus d'un acte d'infatuation populaire a eu pour motif un cri auquel peu de gens ajoutaient foi. Mais de ce vague sentiment d'hostilité dans une fraction du peuple allemand à un projet arrêté du gouvernement impérial, il y a loin.

« Il n'est pas besoin de donner de nouveau les motifs qui, à notre avis, rendent moralement impossible que l'empereur et ses ministres conçoivent l'idée de rompre le traité qu'ils ont eux-mêmes imposé, et d'attaquer la France sans raison, sous un prétexte frivole, ou même sans prétexte. En le faisant, ils sacrifieraient leur bonne réputation, l'honneur de leur pays, et exposeraient l'empire aux soupçons de ses voisins.

« De quelque point de vue que nous considérons le dessein qu'on leur attribue, nous trouvons ce dessein futile. Les motifs mêmes sont insuffisants. On allègue que Belfort est une épine dans le côté de l'Allemagne ; or, il y a quatre ans, c'est certain, les plus hautes autorités militaires allemandes étaient d'avis que Belfort serait une charge pour l'Allemagne, et que la France n'en tirerait que peu d'avantages. C'est ce qu'explique la position de cette ville en dehors de la route nécessairement suivie par les armées. En outre, aucun homme d'Etat, aucun économiste ne peut croire exécutable le projet d'abattre d'une manière permanente la puissance de la France au

moyen de lourdes contributions, d'une occupation prolongée pendant des années ou d'une limitation du nombre de ses soldats.

Le gouvernement allemand se créait lui-même des embarras bien plus grands que ceux qu'il éprouve actuellement. Il affaiblirait sa puissance militaire vis-à-vis des autres puissances en employant ses troupes, d'abord à soumettre, puis à maintenir un ennemi poussé au désespoir; le fardeau qui pèse sur les populations allemandes serait immensément augmenté, et, en somme, à moins d'exterminer les Français, le moment viendrait toujours où il faudrait les laisser méditer et préparer la revanche, comme on dit qu'ils le font maintenant.

Et puis, qui peut croire que des hommes d'Etat comme le prince de Bismark et ses collègues ne se préoccuperaient pas de l'irritation que causerait en Europe un outrage inconnu depuis le premier Empire?

Si l'on tient compte des dispositions d'une grande partie, si ce n'est de la majorité du peuple russe, ainsi que des soupçons et de la jalousie des autres Etats du continent, il semble presque impossible que l'empire allemand entreprenne l'effrayante tâche de ruiner la France sans causer le rapprochement de ses voisins et leur réunion en une ligue hostile.

Ces considérations paraissent suffire pour dissiper la pensée que le gouvernement allemand pense à recommencer la guerre. Vraiment, si nous passons des incidents qui ont appelé l'attention des Français aux conclusions qu'ils ont tirées de ces incidents, nous trouvons que la transition est la même que si de la réalité on entrait dans le domaine de l'imagination et du brouillard.

Ce dont les Français doivent tenir compte, c'est du sentiment qu'a produit en Allemagne la réorganisation de l'armée. Ce sentiment existe, et, quelle que soit sa force, ils doivent en faire un élément de leurs calculs. Leur droit de former une solide et grande armée est incontestable; mais tant que dureront les relations actuelles des deux pays, il est certain que les craintes d'une partie des Allemands se traduiront toujours plus fréquemment en plus d'un de ces vagues défis que les Français regardent à tort comme venant du gouvernement impérial.

On lit en tête du bulletin politique du journal belge le Nord:

« Nous ne mentionnerons qu'en passant la correspondance alarmiste qui a été publiée par le Times, et dont ce journal s'est du reste lui-même empressé de faire ressortir l'extravagance. Il faut, en vérité, avoir perdu le bon sens pour aller soutenir que, dans la prochaine entrevue des empereurs de Russie et d'Allemagne, on tranchera la question de savoir si la paix sera conservée ou s'il y aura une nouvelle guerre. L'entrevue de Berlin ne peut avoir qu'une seule signification et qu'un seul résultat: raffermir la prévision d'une paix durable.

L'Abendpost, organe ministériel de Vienne, énumérait ces jours-ci une série de faits politiques dont le rapprochement prouve que rien en ce moment n'est de nature à troubler la paix générale. La visite du prince impérial d'Allemagne au roi Victor-Emmanuel, à Naples, et les commentaires auxquels a donné lieu dans les journaux allemands et italiens le voyage de l'empereur d'Autriche en Dalmatie, enfin le changement de ministre à Constantinople, sont pour l'Abendpost autant de garanties de paix.

La rencontre de l'empereur Alexandre avec l'empereur Guillaume et les échanges de vues qui s'effectueront à cette occasion entre les ministres dirigeants des deux empires, ajouteront de nouvelles et puissantes garanties de paix à celles qu'énumère la feuille viennoise.

Chronique générale.

La réunion de la gauche s'est déclarée peu satisfaite de M. Buffet, mais non disposée à le renverser. Elle veut modifier la situation pacifiquement. Elle est décidée à limiter le plus possible les projets de loi à discuter, afin de permettre la dissolution après la session actuelle.

Elle veut seulement voter le budget de

1876, les lois sur la presse, les lois constitutionnelles complémentaires, la loi sur la nomination des maires et la dernière partie de la loi sur l'armée.

Elle a chargé son bureau de se concerter avec ceux des autres groupes de la gauche pour préparer la liste des 75 sénateurs à nommer par la Chambre.

Il semble résulter de renseignements qui proviennent de plusieurs sources, que l'Assemblée procédera au choix des 75 sénateurs que la loi du 25 février lui donne le droit de nommer, assez longtemps avant la convocation du corps électoral sénatorial.

On nous affirme de bonne source, dit la Presse, que dans le dernier conseil des ministres il a été résolu:

Que la dissolution serait proposée pour le 15 août;

Que les élections sénatoriales auraient lieu du 15 au 20 septembre et les élections législatives en octobre.

La Gazette de l'Allemagne du Nord continue à pratiquer des fouilles dans tous les journaux français qui ont paru depuis la guerre, pour y trouver des attaques contre l'empire ou contre l'empereur allemand et des excitations à la guerre.

Dans le numéro du 8 mai, elle cite un passage du numéro du 4 juillet 1874 du Moniteur, un passage de l'Univers, de la Patrie; elle déclare que le Journal des Débats, que le Siècle et la Liberté ne le cèdent en violence à aucune autre feuille, et elle apprend aux Allemands terrifiés que la République française publie depuis des semaines un roman-feuilleton: les Fiancés de Champagne, qui à chaque ligne respire la haine sainte contre l'Allemagne, ses princes et son armée.

Une nouvelle rassurante pour la paix européenne nous arrive d'Italie. On sait que cette puissance n'a pas encore son matériel d'artillerie. Le ministre de la guerre demandait à la Chambre un crédit imputable à l'année 1875 pour l'achat de 400 pièces en acier. La commission a renvoyé le crédit aux exercices 1876 et 1877.

Le 1^{er} juin prochain sera inaugurée la gare construite à Avricourt aux frais du gouvernement français sur le territoire allemand; ce même jour cessera le droit accordé au gouvernement allemand par la convention additionnelle du 42 octobre 1871 de pouvoir occuper militairement la commune d'Igney et la partie française de la commune d'Avricourt.

Nouvelles militaires.

LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS.

Le ministre de la guerre vient de donner les instructions nécessaires pour l'exécution et le fonctionnement de la loi du 24 juillet 1873 sur les emplois civils et militaires réservés aux sous-officiers remplissant les conditions suivantes:

- 1^o Une moralité irréprochable;
- 2^o Douze ans au moins de présence sous les drapeaux, dont quatre avec le grade de sous-officier;
- 3^o Un âge qui leur permette de rendre encore à l'Etat, dans la carrière nouvelle qu'ils embrasseront, d'utiles services.

Les emplois réservés aux anciens sous-officiers ont été fixés par le décret du 28 octobre 1874, qui a divisé ces emplois en quatre catégories, d'après la nature et le degré d'instruction qu'ils exigent pour qu'on puisse convenablement les remplir.

La première catégorie comprend les emplois qu'on ne peut obtenir qu'à la suite d'un examen professionnel;

La deuxième, ceux qui demandent des connaissances supérieures à l'instruction primaire;

La troisième, ceux pour lesquels l'instruction primaire est suffisante;

La quatrième enfin, les emplois accessibles sans examen à tous les sous-officiers réunissant les conditions de moralité et de bonne tenue fixées par la loi.

Ces prescriptions concernent tous les candidats, qu'ils soient encore sous les drapeaux ou qu'ils aient été libérés.

L'article 2 de la loi du 24 juillet 1873 décide que les sous-officiers qui, à l'expiration de leur rengagement, comptent douze années de services, dont quatre du grade de sous-officiers, pourront, douze mois avant l'époque de leur libération, adresser par écrit à leur chef de corps une demande dans laquelle ils indiqueront, par ordre de préférence, les divers emplois qu'ils sollicitent, ainsi que la localité où ils désirent être placés.

Pour les emplois classés dans l'une des trois premières catégories que nous venons d'énumérer, les candidats devront subir, devant une commission instituée dans chaque corps de troupes, un examen sur les connaissances élémentaires fixées pour chaque nature d'emploi et dont on trouvera la désignation aux tableaux annexés à la loi du 24 juillet 1873.

Les sous-officiers détachés dans les localités éloignées de la position centrale d'une section seront examinés par la commission du corps de troupes le plus à proximité de leur résidence.

En ce qui concerne les sous-officiers libérés, pour qu'ils puissent concourir comme candidats militaires, ils doivent remplir les mêmes conditions d'ancienneté de service et de grade, d'âge et d'aptitude que les sous-officiers présents sous les drapeaux. S'ils désirent obtenir un de ces emplois, ils doivent adresser leur demande, avec les pièces à l'appui, au général commandant de la région dans laquelle ils ont leur domicile, par l'intermédiaire du commandant de la gendarmerie de leur département.

Pour faciliter aux candidats l'obtention de certains emplois qui exigent un stage ou un surnumérariat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine ont bien voulu attribuer, aux candidats militaires qui y seraient nommés, une allocation mensuelle leur assurant des moyens d'existence, en attendant le moment où ils deviendront titulaires.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, dans l'après-midi, un officier de l'Ecole de cavalerie a été victime d'un accident qui heureusement n'aura pas de suites graves.

M. Vautrin, lieutenant au 25^e dragons, était à cheval dans le bas chemin de Chacé, où des haies sont placées transversalement pour les exercices de steeple-chase. En sautant l'un de ces obstacles, on ne sait par quelle circonstance, M. Vautrin a été violemment précipité à terre. Relevé sans connaissance, il a reçu immédiatement les premiers soins et a été transporté en voiture à l'Hospice général. Il avait la lèvre inférieure déchirée, une forte contusion à la figure et souffrait beaucoup des reins.

Ce matin, M. Vautrin allait aussi bien que possible.

M. Morry, procureur de la République au Mans, est nommé avocat général près la cour d'appel de Douai. Il est remplacé au Mans par M. Grévin, procureur de la République à Saint-Omer.

Le Journal officiel nous apprend que des récompenses viennent d'être accordées aux personnes qui ont été signalées comme ayant fait le plus de vaccinations et comme ayant le plus contribué à la propagation de la vaccine en 1872.

M^{me} veuve Gallet, sage-femme à Saumur, aujourd'hui décédée, a obtenu une médaille d'argent.

C'est, croyons-nous, la seconde médaille décernée à M^{me} Gallet depuis son décès.

Les jeunes gens de la classe de 1873 qui sont dispensés du service comme soutiens de famille sont invités à se rendre aux mariages avant le 15 courant, accompagné des témoins légaux, pour faire constater que leur position n'a pas changé depuis le tirage au sort.

Faute par eux de remplir cette formalité immédiatement, les jeunes gens dispensés s'exposent à être appelés à l'activité.

Obligation de savoir lire et écrire pour les jeunes gens de la deuxième portion de la classe 1874 et des classes suivantes.

M. Buffet, ministre de l'intérieur, vice-président du conseil, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

« Aux termes de l'art. 41 de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée, les jeunes soldats qui font partie de la deuxième portion du contingent et qui, à l'expiration du temps de service fixé pour leur instruction militaire, ne savent pas lire et écrire, peuvent être maintenus au corps pendant une seconde année.

Ces prescriptions qui pourraient, en vertu de l'article 79 de la même loi, être appliquées aux jeunes gens de la 2^e portion de la classe 1873, actuellement sous les drapeaux, n'ayant point encore été portées d'une manière suffisante à la connaissance des intéressés, M. le ministre de la guerre est disposé à n'en pas exiger, dès cette année, l'exécution rigoureuse. Mais cette tolérance ne devant pas profiter aux classes prochaines, il est indispensable que les jeunes gens qui font partie de la deuxième portion de la classe de 1874 et des classes suivantes soient prévenus que, faute de posséder les éléments d'instruction exigés par la loi, ils s'exposeraient à être maintenus dans leurs corps au-delà du terme fixé.

Le temps très-limité qu'ils passent sous les drapeaux est absorbé par les exigences de l'instruction militaire et ne permettrait pas à ceux d'entre eux qui sont complètement illettrés, au moment de leur appel à l'activité, d'acquiescer au corps les notions dont ils doivent justifier avant d'être renvoyés dans leurs foyers.

Il y a donc un très-grand intérêt à ce qu'ils sachent lire et écrire avant l'époque de leur incorporation.

Je vous prie, monsieur le préfet, d'adresser à tous les maires de votre département des instructions spéciales pour qu'ils appellent sur ce point l'attention des familles.

Vous donnerez à ces instructions et à l'avertissement qu'elles contiendront une publicité aussi large que possible.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé aux inspecteurs d'académie la circulaire suivante:

« Monsieur l'inspecteur, je désirerais être exactement renseigné sur les ouvrages d'enseignement primaire mis entre les mains des enfants qui fréquentent les écoles publiques.

Je vous prie donc de vouloir bien faire dresser la liste des livres classiques en usage dans votre département et de me la transmettre dans le plus bref délai possible.

J'y joins un exemplaire ou catalogue des livres adoptés pour les écoles de la ville de Paris.

Recevez, etc.

LES PETITS OISEAUX.

Dans un de nos derniers numéros, nous rapportons que M. Montigny, instituteur à Saint-Moré (Yonne), avait eu l'heureuse idée de fonder, dans son école, une société ayant pour but de protéger les oiseaux utiles à l'agriculture et de détruire les insectes nuisibles.

Un instituteur de notre département, M. L. Gasnault, de Saint-Saturnin, revendique la priorité de cette idée par une lettre adressée au Journal de Maine-et-Loire, et dans laquelle nous lisons:

«..... Depuis 1867, une semblable société existe à Saint-Saturnin, canton des Ponts-de-Cé, département de Maine-et-Loire, et, preuves en main, il m'est facile d'établir que, depuis cette époque, à chaque distribution de prix, une quinzaine de volumes ont été offerts à ceux des sociétaires qui se sont montrés les plus zélés protecteurs des petits oiseaux et les plus acharnés destructeurs d'insectes.

Mais, ceci n'est point suffisant; il faut encore qu'il soit démontré que les lauréats ont été bons pour leurs animaux domestiques et serviables envers tout le monde.

Chaque action méritante du sociétaire est consignée sur un registre spécial, tenu par un secrétaire, et, en fin d'année, le président en fait un résumé qui est lu publiquement à la distribution des prix.

Je ne me serais pas permis de vous écrire, monsieur le rédacteur, si je n'avais tenu à constater que le département de

Maine-et-Loire ne s'est pas laissé devancer par celui de l'Yonne.
Du reste, je suis persuadé que beaucoup de mes confrères en ont fait autant dans leur école, car nous avons tous à cœur les intérêts de l'agriculture et le désir d'inspirer à nos élèves l'horreur de la cruauté.

APPROVISIONNEMENTS MILITAIRES.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

« M. le ministre de la guerre vient d'introduire dans le service de l'intendance militaire une mesure appliquée depuis longtemps déjà par d'autres puissances, et qui consiste à faire recueillir tous les trois mois par les généraux commandant les corps d'armée et par les intendants, des renseignements sur les ressources en fourrages et en vivres militaires de la région qu'ils occupent.

En examinant les différents modes auxquels on peut recourir pour assurer l'application de cette mesure, M. le ministre de la guerre a été amené à reconnaître, d'accord avec M. le ministre de la guerre et avec moi, que l'autorité militaire s'exposait à faire naître des défiances fâcheuses en réclamant elle-même des municipalités les renseignements dont il s'agit, et qu'il était préférable qu'elle recourût à l'intermédiaire des préfets, déjà chargés de recueillir les mêmes informations pour le gouvernement.

Ce dernier mode de procéder a été adopté, et des instructions en ce sens ont été adressées par M. le général de Cissey aux officiers supérieurs qu'elles concernent.

Ce point important ayant été ainsi réglé, il ne me reste qu'à vous faire remarquer que l'industrie et le commerce agricoles ont le même intérêt que le service des approvisionnements militaires à ce que la répartition de leurs ressources soit exactement connue.

Cette considération me paraît suffire pour guider vos rapports avec l'intendance. Je vous prierai, en conséquence, de lui présenter tout votre concours en mettant à sa disposition les renseignements agricoles et commerciaux que vous recueillez déjà pour mon ministère et en faisant, en outre, relever pour elle toutes les autres informations dont elle pourrait avoir besoin.

Vous voudrez bien, d'ailleurs, me faire connaître avec soin les faits intéressants qui vous seraient signalés concernant le service des denrées alimentaires de votre département.

On annonce que l'inauguration de la section du chemin de fer de la Vendée comprise entre Tours et Joué aura lieu le lundi 31 mai.

Il est question de donner une certaine solennité à cette inauguration.

Cette année, les courses de Cholet auront lieu sur l'hippodrome de Bel-Air, situé à 2 kilomètres de la gare de Cholet, le dimanche 8 août.

On annonce que les courses de Luçon sont fixées au dimanche 18 juillet.

Celles de la Roche-sur-Yon auront lieu le dimanche 25 et lundi 26 juillet.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.
Le Tribunal ne siégera pas le lundi de la Pentecôte, 47 mai 1875.

Le greffier, L. BONNEAU.

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 9 mai 1875.

Versements de 34 déposants (3 nouveaux), 4,284 fr.
Remboursements, 7,593 fr. 49 c.

Théâtre de Saumur.

Une brillante représentation aura lieu sur notre scène le jeudi 20 mai prochain. Nous sommes appelés à applaudir la *FILLE DE ROLAND*, le plus grand succès théâtral de l'année.

M. Brindeau, ex-sociétaire de la Comédie-Française, qui jouera le rôle de l'empereur Charlemagne, afin de donner à cette représentation un éclat digne de l'œuvre, s'est entouré d'artistes d'élite et n'a rien négligé pour que la mise en scène soit irrépro-

chable et rappelle celle du Théâtre-Français.

M. Marck, directeur du Grand-Théâtre d'Angers, a réengagé pour la saison prochaine M. Descamps, second ténor, et M^{lle} Anglade, première soubrette.

Nous lisons dans l'Événement :

« *La Maîtresse Légitime* sera jouée en province à partir du 40 mai par les artistes de l'Odéon, MM. Ch. Masset, Georges Richard, Valbel, etc., et M^{lle} Léonide Leblanc, Hélène Petit, Crosnier, etc.

Voici quel sera l'itinéraire de la troupe : Chartres, Le Mans, Laval, Rennes, Saint-Brieuc, Morlaix, Brest, Lorient, Vannes, Nantes, Angers, Saumur, Tours, Châtellerauld, Poitiers, Niort, La Rochelle, Rochefort, Saintes, Cognac, Angoulême, Périgueux, Limoges, Châteauroux, La Châtre, Bourges, — et retour à Paris.

Nous souhaitons aux excellents artistes, ainsi qu'à M. Poupard-Davyll, toutes les chances qu'ils méritent.

« *La Maîtresse Légitime* a été, sans conteste, le succès de l'année à Paris; la province ratifiera nos bravos. »

Nous avons vu jouer *La Maîtresse Légitime* à l'Odéon par les artistes qu'annonce l'Événement, dit le *Journal de Maine-et-Loire*; s'ils viennent à Angers, la représentation comptera certainement parmi les belles soirées de notre Grand-Théâtre.

Faits divers.

Le programme des fêtes qui doivent avoir lieu prochainement pour le centenaire de Boieldieu a été communiqué au conseil municipal de Rouen, qui l'a approuvé.

Voici, d'après le *Journal de Rouen*, un aperçu de la retraite aux flambeaux qui sera exécutée le 12 juin, et dont l'organisation a été confiée à M. Bonnelle, chef de musique du 2^e de ligne :

« Ce sera un très-beau spectacle, par le nombre de lanternes vénitiennes, feux de bengale multicolores, etc., dont il sera fait profusion.

Un char, traîné par huit chevaux, richement caparaçonnés, donnera place à des personnages allégoriques, représentant chacun le sujet d'un des principaux opéras de Boieldieu.

Tous les tambours et clairons de la garnison, les musiques et fanfares militaires, ainsi que la musique municipale, prendront part à cette formidable retraite, qui partira de la place de l'Hôtel-de-Ville, à la tombée de la nuit, pour suivre la rue de la République, les quais, le boulevard Cauchoise, etc. Des haltes auront lieu : vis-à-vis de la résidence de M. le maire de Rouen, de la préfecture, des quartiers généraux du 3^e corps d'armée, divisionnaire et de brigade, etc.

On a lieu de supposer qu'il sera bien près de une heure du matin quand les exécutants regagneront leurs casernes respectives. »

Une statistique amusante qui vient d'être faite par un haut fonctionnaire de l'administration, lequel a eu entre les mains, avant et après la Commune, les registres de l'état-civil.

Il y a à Paris : 3,250 Leroux ; 3,600 Du Bois ; 1,500 Fontaine, et 4,900 Duval.

M. de Beaumont, propriétaire du champ où le *Zénith* est tombé, a réclamé l'honneur d'y faire élever un modeste monument commémoratif. Ce sera une pierre tumulaire, sur laquelle seront inscrits les noms de Sivel et de Crocé-Spinelli et la date du funeste événement.

M. le comte Hélon de Barrême déclare, dans l'*Union du Midi*, qu'il s'engage à payer dix mille francs à celui qui produira une édition de l'*Histoire de France* par le P. Lottin, publiée en France de son vivant, et contenant la fameuse mention du « marquis de Buonaparte, lieutenant général dans les armées du roi Louis XVIII. »

L'édition devra être reconnue, par des hommes compétents, comme authentique et exempte de toute adjonction de carton.

Une terrifiante aventure vient de se passer tout près de Paris, aux environs de Ville-neuve-Saint-Georges.

Il y avait là un grand étang rempli de sangsues dont le propriétaire tire profit. Suivant l'usage, ce propriétaire nourrit ses sangsues avec de vieux chevaux qu'il fait entrer jusqu'à mi-jambe dans l'eau et qu'il y attache. Les sangsues viennent se plaquer sur les pauvres animaux et leur sucent le sang. — C'est ce que, dans l'argot du métier, on appelle mettre au cheval le *caleçon*, — caleçon visqueux et gluant qui leur couvre la partie inférieure du corps.

Invariablement, le cheval meurt au bout de deux ou trois jours.

Or, le maître de l'étang, M. Moulin, avait un vieux cheval de vingt-sept ou vingt-huit ans, qu'on appelait le *Gris*. Naturellement, le *Gris* ne pouvait plus rendre beaucoup de services, et on ne l'employait plus qu'à amuser le fils de M. Moulin, un enfant de sept ans.

On le mettait sur le vieux cheval, qui était doux comme un chien, et il allait se promener. Cela n'empêcha pas M. Moulin de condamner le *Gris* à mort, comme bouche inutile, et il fut, l'autre matin, conduit à l'étang et attaché.

Le soir, quand M. Moulin rentra chez lui, il ne retrouva plus son fils. Inquiet, il se mit à battre la campagne avec ses domestiques. On chercha vainement pendant deux heures.

« Voyons donc du côté de l'étang, dit enfin quelqu'un, répondant à une pensée qu'avait tout le monde.

« Voyons... dit le père en frissonnant. » Un horrible spectacle l'attendait. L'enfant, désolé du sort de son pauvre vieux camarade, avait conçu dans sa petite tête le projet d'aller le délivrer des sangsues, et il était bravement entré dans l'eau jusqu'aux épaules. Là, tout à coup, il avait perdu pied ; mais, poussé en avant, il s'était rattrapé à la crinière du *Gris*, où ses doigts roidis s'étaient noués convulsivement.

La moitié de son corps pendait dans l'eau et, lui aussi, il avait le caleçon !

Partout où il y avait un interstice — et le pauvre petit avait les jambes nues — les sangsues avaient passé.

L'enfant est mort une heure après des suites de son imprudence. C'était avec la plus grande difficulté qu'on avait arraché ses mains des crins du *Gris*.

On a reçu de nouveaux et navrants détails sur le naufrage du *Schiller*. Le *Schiller* avait 250 passagers, 100 hommes d'équipage et portait 300,000 dollars, plus les mailles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

C'est dans la nuit du 7 mai, à 40 heures et demie, par un brouillard épais, qu'il s'échoua sur les rochers de l'île Sainte-Marie, dans les Sorlingues (Scilly en anglais), sur la côte de Cornouailles.

Au premier avis parvenu à Sainte-Marie, chef-lieu des Sorlingues, un steamer et des chaloupes de sauvetage furent expédiés pour porter secours aux naufragés du *Schiller*. Il fut trouvé couché sur son travers, la mer déferlant sur sa coque qui était presque entièrement sous l'eau.

Quarante-trois personnes seulement ont été sauvées. Sur ce nombre, vingt-huit appartenaient à l'équipage. On a pu retirer du vapeur 25 sacs de dépêches. Plusieurs cadavres ont été recueillis sur le rivage, entre autres celui d'une femme serrant son enfant dans ses bras.

L'ALLUMETTE AUTOMATIQUE.

Une découverte excessivement utile et pratique nous arrive d'Amérique. Mais je doute qu'elle puisse être de longtemps introduite en France. Il s'agit de l'allumette ou du briquet automatique, qui permet d'allumer commodément toute espèce de lampes, lanternes, becs de gaz, etc., sans ôter les globes, les verres ou ouvrir les lanternes. L'allumette est renfermée dans un petit étui qu'on adapte à toutes les lumières possibles.

Et, pour allumer celle-ci, il suffit de pousser un petit ressort ou de tourner un petit bouton : aussitôt le bec de gaz, la lampe quelle qu'elle soit, à l'huile ou au pétrole, la bougie, est allumée. La même allumette peut servir un grand nombre de fois. Cela consiste dans l'union du phosphore et du collodion.

Il fallait en effet une substance qui, sous un petit volume, possédât un très-grand pouvoir calorifique et dont la composition pût

être combinée de telle sorte que la combustion ne se propagât point au-delà de la quantité strictement nécessaire pour l'allumage des substances des plus difficiles à allumer.

On comprend qu'une telle invention soit bien accueillie à bord des navires et dans les mines, dans ces dernières surtout, où l'allumage des lampes est souvent la cause unique des plus grandes catastrophes.

Il est vrai qu'il est formellement défendu de les ouvrir ; mais comment s'opposer à la témérité imprudente des mineurs ?

Avec l'allumage automatique, la lampe n'ayant plus besoin d'être ouverte pour être allumée, cette chance de danger disparaît.

Les applications sont nombreuses et pratiques ; mais, hélas ! le monopole ne nous permet pas de profiter de ce progrès. Comme Moïse, nous voyons de loin la terre promise, mais nous n'en profitons point.

Quelques journaux se sont occupés depuis un an de la découverte d'un nouveau tissu qui résout le problème si longtemps cherché de la légèreté unie à la chaleur. Ce n'est pas avec la plume, comme on l'a annoncé, que le nouveau tissu est fabriqué ; c'est avec du duvet qu'il est composé.

La science moderne a constaté que la quantité du duvet, en Europe, dépasse de beaucoup comme cubage la quantité de la laine produite.

C'est par erreur encore que les journaux ont annoncé que le mètre carré de ce tissu pèse 700 grammes. L'article pour la fourrure et les manteaux des dames pèse 500 grammes environ pour 1 mètre 30 de large. Les pièces destinées aux robes et aux gants ne pèsent que 300 grammes pour 1 mètre 30 de large.

Cette découverte a été faite par Victor Marlin en 1872.

Les produits sont actuellement en fabrication à Sedan, Roubaix et Chalabre.

Chronique financière.

La Bourse de Paris vient d'être fortement secouée : la rente même n'a pu échapper aux agitations du marché, conséquences forcées des spéculations exagérées des mois précédents. Le 5 0/0 vaut 101,35, le 3 0/0 63,45 ; on croit cependant que la baisse a touché le but, et que les cours reprendront rapidement. Les valeurs à revenu fixe se sont assez bien tenues : on a remarqué surtout la fermeté de certaines obligations. C'est ainsi que nous retrouvons l'obligation des Chemins Nantais en hausse à 236,25 : le public apprécie de plus en plus cette excellente valeur. Les actions des Chemins ont été touchées à la baisse, mais le tout reprendra rapidement dès que les ridicules bruits de guerre mis en circulation seront oubliés. — *Bertaux.*

Dernières Nouvelles.

On peut affirmer qu'aucune réclamation n'a été adressée au gouvernement français par l'Allemagne. Aucune cause de conflit n'existe entre les deux gouvernements. Les informations de toutes les capitales de l'Europe constatent partout des dispositions pacifiques.

Le *Daily Telegraph* dit que, d'après des sources officielles de Saint-Petersbourg, l'empereur Alexandre prendra occasion de l'entrevue pour exprimer son mécontentement du ton belliqueux de l'Allemagne, et insister pour le maintien de la paix.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Le JEUDI 20 mai prochain,

REPRÉSENTATION DE

M. BRINDEAU

Ex-sociétaire de la Comédie-Française

Et des artistes sous sa direction.

LE GRAND SUCCÈS DU JOUR

LA FILLE DE ROLAND

Drame en 4 actes, en vers, du Théâtre-Français, par M. Henri de Bornier.

Les costumes exactement copiés sur ceux de la Comédie-Française.

Depuis longtemps l'*Univers illustré* avait pris ses mesures pour pouvoir reproduire successivement les œuvres les plus remarquables parmi les tableaux et les statues exposés au Salon de cette année. On peut tenir pour certain qu'il saura se maintenir,

par ses magnifiques gravures, au rang particulièrement élevé où les Salons précédents l'ont placé dans l'estime des artistes et de tous les gens de goût. Il débute cette semaine en publiant le merveilleux tableau de Corot, intitulé : *la danse des Nymphes*. Ses articles sur le Salon de 1875 seront signés par... une inconnue. La collaboratrice spéciale de l'*Univers illustré*, qui tient une plume spirituelle, élégante et fort experte dans les choses de l'art, a voulu absolument conserver l'incognito. Le concours de ce brillant écrivain a été pour ce journal, si éminemment artistique, une bonne fortune tout à fait inespérée.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

PLUS DE DENTS GÂTÉES
Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
Recommandé par les sommités médicales
Prix : 3 francs.
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

EAU FIGARO

Teinture de Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain.
Paris, Société d'Hygiène Française, 1, B^e N^e Nouvelle, La R. 57.
A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

Marché de Saumur du 8 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 17 65	Huile de lin. 50	
3 ^e qualité. 74 17 13	Graine tréfle 50 65	
Seigle. 65 12 25	— luzerne 50 50	
Orge. 65 12 50	Foin (h. bar.) 780 100	
Avoine h. bar. 50 12	Luzerne — 780 50	
Fèves. 75 18 25	Paille — 50	
Pois blancs. 80 34	Amandes. 50	
— rouges. 80 37	— cassées 50	
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50 250	
Colza. 65	— Chanvres 1 ^{re}	
Chenevis. 50 33	— qualité (52 k. 500)	
Huile de noix 50 80	— 2 ^e	
— chenevis 50	— 3 ^e	

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).
Coteaux de Saumur, 1875. 1^{re} qualité à 180
Id. 2^e id. à 95
Ordin., env. de Saumur 1874, 1^{re} id. à 70
Id. 1874, 2^e id. à 65
Saint-Léger et environs 1874, 1^{re} id. à 60
Id. 2^e id. à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1874, 1^{re} id. à 60
Id. 2^e id. à 55
La Vienne, 1874. 1^{re} id. à 40
nouveau (2 hect. 20).
Souzay et environs, 1874. 1^{re} qualité à 115
Champigny, 1874. 1^{re} qualité à 135
Id. 1874. 2^e id. à 115

Varrains, 1874	1 ^{re} qualité	
Varrains, 1874	2 ^e qualité	
Bourguet, 1874	1 ^{re} qualité	
Restigné 1874	1 ^{re} qualité	
Chinon, 1874	1 ^{re} qualité	

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — — —
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MAI 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	63 50	»	35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 135 fr. p. j. nov.	715	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	643 75	13 75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	92 50	»	»	Crédit Mobilier.	215	»	»	Crédit Mobilier cap., j. juillet.	765	17 50	»
5 % jouiss. novembre.	101 75	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	550	15	»	Société autrichienne, j. janv.	658 75	»	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	352 50	»	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	234 50	1 50	»	Est, jouissance nov.	533 75	3 75	»	Orléans.	305	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	458 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	910	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	302 25	»	»
— 1865, 4 %.	490	7 50	»	Midi, jouissance juillet.	685	»	1 25	Est.	301	»	»
— 1869, 3 %.	324	»	1	Nord, jouissance juillet.	1160	5	»	Nord.	307	»	»
— 1871, 3 %.	296	1	»	Orléans, jouissance octobre.	912 50	»	2 50	Ouest.	301 25	»	»
— 1875, 4 %.	445	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	573 50	»	2 50	Midi.	301 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	275	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	580	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	885	»	»	Vendée.	295	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	480	»	»	Société Immobilière, j. janv.	33 75	3 75	»	Canal de Suez.	505	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	230	10	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	»	15								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-pous.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — —
7 — 23 — — — — — express omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — — express-pous.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 10.

Et de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Et sur conversion de saisie immobilière,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés commune de Brézé.

L'adjudication aura lieu le dimanche trente mai mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par devant M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

On fait savoir qu'à la requête de M. Noël Tessier, marchand de volailles, demeurant à Saumur, rue de la Tonnelle; ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, avoué-licencié, demeurant dite ville; rue Cendrière, n^o 10; en présence ou eux dûment appelés de M. Toussaint, dit Pierre Mauny, et de dame Françoise Ernoult, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Brézé; ayant aussi pour avoué ledit M^e Beaurepaire; Et en exécution d'un jugement rendu, sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré et mentionné aux hypothèques; ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée à la requête de M. Tessier, sus-nommé, contre les époux Mauny, suivant procès-verbal de Dufour, huissier à Saumur, en date du vingt-six novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et transcrit; Il sera procédé, le dimanche trente mai mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par devant M^e Robineau, notaire à Saumur, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

Commune de Brézé.

1^{er} LOT.

1^o Un logement, situé au bourg de Brézé, consistant en une chambre en cave, deux écuries et une cave, un petit grenier au-dessus, cour commune avec Favreau et Peroteau; le tout joignant au midi Louis Mauny et Favreau et au couchant Richard; 2^o Environ un are quarante centiares de terre en jardin, sur la cave aux écuries ci-dessus, joignant au nord Baillergeau, au levant une rue, au couchant Mauny.

2^e LOT.

Environ quatre ares douze centiares de terre, au canton de Bourjonne, joignant au nord Jean Es-

nault, au midi Gorgeton, au levant un chemin et au couchant Jamain.

3^e LOT.

Environ onze ares de terre, aux Roselières, joignant au nord Busson, au midi Louis Mauny, au levant Trudelle, au couchant Latreau.

4^e LOT.

Environ huit ares vingt-cinq centiares de vigne, au Grand-Champ, joignant au nord Restif et Buzard, au levant et au midi Frementeau, au couchant Alexandre Gauthier.

5^e LOT.

Environ onze ares de terre, à la Paleine-de-Crespin, joignant au nord les héritiers Guichou, au midi et au couchant chemin, au levant Busson.

6^e LOT.

Environ cinq ares cinquante centiares de vigne, sur les Eaux-Bues des Belles-Caves, près Saint-Cyr, joignant au couchant Volland, au nord Epoudry.

7^e LOT.

Quatre ares douze centiares de vigne, sur le Tyran, près la cave de Brézé, joignant au couchant Périllon, au levant Ballu et au nord Chumeau.

8^e LOT.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, à la Paleine-de-Crespin, joignant au couchant Busson, au levant Chenuau et au midi un bois.

Ladite adjudication aura lieu sur les mises à prix suivantes, savoir :

- 1^{er} lot. — Mise à prix, cent francs, ci. 100 fr.
- 2^e lot. — Mise à prix, soixante francs, ci. 60 »
- 4^e lot. — Mise à prix, cent francs, ci. 100 »
- 4^e lot. — Mise à prix, cent francs, ci. 100 »
- 5^e lot. — Mise à prix, cent francs, ci. 100 »
- 6^e lot. — Mise à prix, soixante-quinze francs, ci. 75 »
- 7^e lot. — Mise à prix, cinquante francs, ci. 50 »
- 8^e lot. — Mise à prix, cinquante francs, ci. 50 »

Total des mises à prix : six cent trente-cinq francs, ci. 635 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le huit mai mil huit cent soixante-quinze.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent soixante-quinze, folio, case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(259) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

Le dimanche 23 mai 1875, à une heure après midi,

LES IMMEUBLES

Dont le détail suit,

Dépendant de la succession de M^e Marie Péan, veuve Rathouis.

- 1^o Une MAISON, à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 24; Sur la mise à prix de 3 600 fr.
 - 2^o Une autre MAISON, n^o 10, même rue; Sur la mise à prix de 800 fr.
 - 3^o Et un JARDIN, sur la rue de l'Hôtel-Dieu; Sur la mise à prix de 1 200 fr.
- Toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MEHOUS, notaire à Saumur. (248)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

LA PROPRIÉTÉ DU JAGUENEAU

Actuellement occupée par M. Bré-chignac.

Maison de maître, remise et écurie, jardin, vigne, fontaine d'eaux vives; le tout entouré de murs et d'une contenance de 75 ares 42 centiares.

S'adresser, soit à M. Jules ROTTER, rue Beaurepaire, à Saumur, soit à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

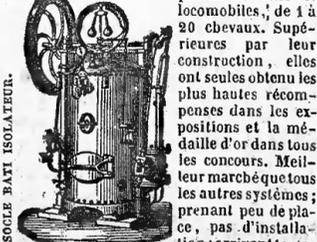
MACHINES A VAPEUR VERTICALES

DIPLOME D'HONNEUR

MÉDAILLE D'OR ET GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872

MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or)

à l'Exposition universelle de Vienne 1873



LES SEULES SUR SOCLE BÂTI ISOLATEUR.

Chaudière inexplosible

Nettoyage facile

Envoi franco du prospectus détaillé.

portatives fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées; prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.

GRANDE SPÉCIALITÉ

de machines à vapeur verticales portatives demi-fixes avec chaudières à bouilleurs croisés ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible. Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, RUE DU FAUBOURG - POISSONNIÈRE, à PARIS.

A VENDRE

D'OCCASION,

Une petite devanture magasin en bon état. S'adresser à M. VAUGELLES, nuisier, rue Cendrière.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET

Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.

Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.

Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.

EXIGER LA MARQUE B.-D.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Bible Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Diak, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grandes cartes de France, montée sur-toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par M. de Brun fils, 8 vol. in-8o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.
- OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires. 31 fr.
- RELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8o.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8o. 42 fr.
- L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8o.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8o.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées. 100 fr.
- 9 gros vol. in-8o jésus.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Michel Lévy frères. 10 vol. in-8o.
- 10 magnifiques vol. in-8o.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et de chacun des membres de cette famille coloriées, broché. 80 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheleson, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix : 50 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.